



MINISTÈRE DE L'INFORMATION
ET DU TOURISME

Kigali, le 2 février 1972

N° 16/04/IT.01.2/72

A traiter par	<i>Shut/so</i>
Date entrée	<i>3-2-72</i>
N° Classement	<i>802/5110</i>

P. V. joint

Informé le Ministre
4/2

Réf. n° :

Annexe :

Objet : Mise en forme,
approbation
et signature

Monsieur l'Ambassadeur
de la République Rwandaise

B O N N

S/c de Monsieur le Ministre de la
Coopération Internationale

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous demander de
faire parvenir d'urgence au Dr RING, Bureau pour l'Encourage-
ment des Investissements dans les EAMA à la CEE, Bonn, le
projet de Procès-Verbal ci-joint. Ce, pour mise en forme,
approbation et signature, comme convenu entre le Dr RING et
moi-même.

Le Ministre,
Fr. MINANI

Copie pour information à :

- S.E. Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

✓ - Monsieur le Ministre de la
Coopération Internationale
KIGALI

PROJET DE PROCES-VERBAL

Résumé des pourparlers des 21 et 22 janvier 1972 à Kigali (République Rwandaise) entre S.E. le Ministre de l'Information et du Tourisme, Monsieur Froduald MINANI et le Secrétaire général au Ministère de l'Information et du Tourisme, Monsieur Adalbert BAYIGAMBA avec la délégation allemande du Bureau pour l'Encouragement des Investissements dans les EAMA à la CEE sous la direction du Dr. RING et l'Ambassadeur e.r. Dr. NEUMANN en sa qualité de Membre du Conseil d'Administration du Bureau, et Mademoiselle FUKS pour la traduction et la rédaction du Procès-Verbal.

La réunion se basait sur le rapport de S.E. l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, le Dr. FROWIS en date du 8 décembre 1971.

Le Dr. RING a demandé au Ministre MINANI de lui donner des informations au sujet des projets mentionnés dans le rapport de l'Ambassade.

Le Ministre a exposé que la COMPAGNIE RWANDAISE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME (où les actions de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE GESTION sont majoritaires) a entamé les constructions de l'Hôtel à Kigali. Ces travaux de construction pour la première phase (60 chambres) ont débuté en novembre 1971. Tous les autres projets faisant l'objet de ce rapport sont en cours d'élaboration ou en études.

Le Dr. RING a souligné qu'il s'est préparé pendant plusieurs mois pour cette visite au Rwanda et qu'il a été informé de la part de l'Ambassade allemande au Rwanda ainsi que par les délégués compétents du Ministère Fédéral de la Coopération économique et par le Dr. NEUMANN. Tous les rapports ont permis de tirer la conclusion que le point principal dans le domaine du développement réside dans le Tourisme. La CEE et le FED ont abouti au même résultat. Avec les possibilités du Bureau pour l'Encouragement des Investissements dans les EAMA à la CEE, il envisage d'encourager dans la première phase les projets suivants:

- I. Après consultation de la Compagnie Rwandaise d'Hôtellerie et de Tourisme sur le genre, la catégorie et la capacité de lits de l'Hôtel en cours de construction, il sera décidé si un autre Hôtel sera construit à Kigali afin d'atteindre une capacité de lits étant à même de loger 450 touristes.

Il faut se baser sur le fait que les Agences allemandes de tourisme -afin de donner satisfaction aux désirs des touristes- doivent utiliser des avions du type BOEING 707 et DC 8 etc., étant donné que le touriste voudrait atteindre le but de son voyage en vol non-stop. Afin d'assurer un CHARTER par semaine de façon rentable, le nombre des sièges = 150 doit être multiplié par 2,5. Il en résulte un besoin de 450 lits, afin de garantir une arrivée et un départ sans heurts des touristes.

II. Les touristes arrivant à Kigali seront répartis en deux groupes. Un groupe sera transporté par avion dans le Parc de la Kagera. Pour loger ces touristes, il faut construire 1 village de bungalows dans le style africain avec un lodge à l'endroit le plus fréquenté par les animaux. Le Dr. RING a demandé au Ministre MINANI d'inviter le Conservateur du Parc de concentrer une grande partie des animaux existants sur une région facilement accessible aux touristes, étant donné que le touriste, part du principe qu'il verra pendant son séjour certainement la totalité des animaux.

A partir du Parc de la Kagera, il est prévu de visiter pendant un ou deux jours le Parc Albert (Rwindi, République du Zaïre) et les parcs de l'Uganda. Il faudrait entreprendre des pour-parlers avec les gouvernements de la République de l'Uganda et du Zaïre en vue de faciliter le passage des touristes sans difficultés. En plus, il faudrait envisager que les avions qui transportent les touristes venant du Parc de la Kagera dans les autres parcs amènent éventuellement des touristes en provenance de ces parcs en vue de leur offrir la possibilité de visiter le Parc de la Kagera. Il en résulte une utilisation optimum des avions affectés à ce transport, qui devraient avoir une capacité de 50 à 60 sièges.

III. L'autre groupe des touristes à l'arrivée sera transporté à Gisenyi, afin de passer la première partie du congé à la plage et de faire des excursions dans le Parc des Volcans, etc. Le Ministre MINANI a montré au Dr. RING au bord du Lac, à côté de la plage existante et du terrain de tennis, un terrain que le Dr. RING considère comme approprié. Il incombe aux experts du Bureau susmentionné de fixer s'il y a lieu d'y construire 1 Hôtel, 1 lodge ou un village de vacances. De toute façon il faut offrir au touriste tout ce qu'il attend d'un congé à la plage tel que: Ski nautique, bateaux à moteur, bateaux à voile, excursions sur un grand bateau, pêche, etc. Il faudrait étudier la question de savoir si un Casino est également à prévoir pour ce centre touristique. Après avoir passé la première partie du congé à la plage, ce groupe est échangé contre celui ayant visité les parcs.

IV. Le transport des touristes à l'intérieur du pays vers les parcs avoisinants sera assuré par des avions à courte distance d'une capacité de 50 à 60 personnes. Le Dr. RING a assuré le Ministre de faire le nécessaire sur le marché européen pour que 2 avions d'occasion impeccables de cette catégorie soient offerts au Gouvernement rwandais soit par procédure dite "leasing" soit à des conditions favorables. Il est une condition préalable, que les pilotes et le Service technique ainsi que les professeurs pour la formation du personnel technique rwandais soient mis à la disposition.

V. L'élargissement de la piste d'atterrissage à Gisenyi est indispensable pour la réalisation des centres touristiques susmentionnés. Il faudrait prévoir une piste en dur d'au moins 1.200 m ainsi que l'installation d'une piste dans le parc de la Kagera. Il suffirait ici de prévoir une piste en plaques métalliques perforées, telles qu'elles sont employées pour les champs d'aviation militaires.

Ce matériel peut être acquis à des prix très avantageux en provenance des stocks militaires, p. ex. de l'armée USA. Dans l'intérêt de la Sécurité, il faudrait équiper les deux aérodromes d'une installation radio. Le Dr. RING propose cette méthode d'infrastructure, étant donnée qu'elle est réalisable en moins de temps et avec des moyens financiers inférieurs à ceux nécessités pour l'aménagement des routes. En plus de cela, le touriste de nos jours préfère les trajets en avions aux voyages en voiture qui s'étendent souvent sur des heures. Le Dr. RING a fait savoir au Ministre qu'il chargera les collaborateurs, le Dr. NETTEKOVEN, Monsieur l'architecte JANKOWSKI et Monsieur JÜLLAND de son Bureau de commencer avec les études préliminaires pour la réalisation de la première phase susmentionnée dans le développement du tourisme en République Rwandaise.

Il soumettra le programme aux organismes compétents du Gouvernement fédéral, du FED et de la Banque Européenne d'Investissements, afin de vérifier quels moyens publics peuvent être obtenus à court terme. En plus de cela, il s'efforcera de mettre à la disposition les capitaux supplémentaires et indispensables à la réalisation en ayant recours à des capitaux de l'économie privée.

On part du principe:

- a) que le promoteur jouira de tous les avantages du Code des Investissements;
- b) que le Gouvernement rwandais mettra à la disposition les terrains nécessaires à un prix raisonnable comme participation;
- c) que le Gouvernement rwandais délivrera, pour autant que nécessaire, les déclarations de priorité pour ces projets vis-à-vis des autorités du FED et de la République Fédérale d'Allemagne;
- d) que pour autant que des moyens financiers soient réclamés auprès de ces autorités pour l'infrastructure et les projets envisagés, les demandes officielles y relatives soient introduites dans les meilleurs délais en accord avec le Bureau pour l'Encouragement des Investissements dans les RAMA à la CEE.

CONCLUSION

Au cours de l'audience qu'il a accordée aux membres de la mission conduite par le Dr. RING, en présence du Dr. FROMIS, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne en République Rwandaise, le Dr. Grégoire KAYIBANDA, Président de la République Rwandaise et Chef du Gouvernement a:

- 1° approuvé, en principe, la totalité du contenu du Procès-Verbal
- 2° insisté sur le démarrage des projets qui, d'abord situés dans un programme d'ensemble bien déterminé, doivent rapidement devenir opérationnels et être réalisés dans les délais les plus courts possibles.